

Date de dépôt : 10 avril 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Christina Meissner : Citernes de Blandonnet : 1 an après, qu'a donc fait le Conseil d'Etat ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 mars 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En date du 16 mars 2012, le Grand Conseil renvoyait au Conseil d'Etat la motion 2043. Le Conseil d'Etat était invité à :

- entreprendre des discussions avec la Confédération pour pouvoir déplacer, dans un autre lieu, les réserves obligatoires (en vertu de la loi sur l'Approvisionnement du Pays : LAP) qui représentent 60 % des volumes totaux stockés sur le territoire cantonal;*
- présenter un projet d'éloignement des seules citernes du site de Blandonnet et leur regroupement sur les autres sites existants.*

Le Conseil d'Etat a répondu que « Les études ont apporté différents éclairages qu'il s'agit d'approfondir en sollicitant l'ensemble des acteurs concernés par la problématique. Ainsi, le Conseil d'Etat et la commune de Vernier ont décidé de constituer un groupe de travail dont les objectifs sont les suivants :

Consolider les hypothèses avancées par les différentes études menées depuis 2002, à savoir :

- possibilité de délocaliser une partie des volumes stockés à Vernier;*
- possibilité de réorganiser le site;*
- possibilité de mutualiser les réserves des différentes entreprises;*
- évaluer les enjeux économiques et financiers liés à l'activité des pétroliers sur le territoire genevois;*

- évaluer l'opportunité de nouvelles mesures réalisables à court terme, en agissant soit sur l'organisation du site lui-même, soit sur l'aménagement des quartiers environnants (exemple des mesures réalisées pour le quartier de l'Etang).

En fonction des besoins, les représentants du secteur des pétroliers et de la Confédération seront associés aux réflexions. »

Les diverses études menées arrivent certes à la conclusion qu'il n'est pas possible d'envisager la disparition totale des citernes de Vernier, faute de disposer à Genève de sites permettant d'accueillir ces installations. Toutefois, ces mêmes études considèrent comme possible une rationalisation des stockages, soit par la réduction des volumes obligatoires, soit en les regroupant sur d'autres sites existants. Ce scénario permet d'envisager, comme demandé par la deuxième invite de la motion 2043, l'éloignement des seules citernes du site de Blandonnet et leur regroupement sur d'autres sites existants.

Un an après le renvoi de la motion au Conseil d'Etat et 7 mois après sa réponse à cette motion, les citernes de Blandonnet sont, sans surprise, toujours là et continuent à représenter un risque potentiel pour la sécurité des personnes qui vivent, qui travaillent ou qui fréquentent Blandonnet et ses environs. Pour ces raisons, les habitants de Vernier voudraient être mis au courant de l'avancement des discussions avec la Confédération et de la réalisation des objectifs du groupe de travail entre le Conseil d'Etat et la commune de Vernier.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quel est l'état actuel des discussions avec la Confédération à propos du déplacement des réserves obligatoires ?***
- 2. Sur quoi ont porté les travaux du groupe de travail mentionné par le Conseil d'Etat ?***
- 3. Quel est l'état d'avancement du dossier un an après le renvoi de la motion 2043 (études, réflexions, évaluations) ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans son rapport du 26 septembre 2012 en réponse à la motion M 2043, le Conseil d'Etat confirmait la nécessité d'approfondir, en sollicitant l'ensemble des acteurs concernés par la problématique, les hypothèses avancées par les différentes études menées depuis 2002 quant au devenir du site pétrolier de Vernier et de ses alentours.

Ainsi, et tel qu'annoncé dans ledit rapport, un groupe de travail a été constitué, composé de représentants de la ville de Vernier et de l'administration cantonale (direction générale de la mobilité, service environnement des entreprises, service d'étude de l'impact sur l'environnement du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement; département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, département de l'urbanisme). Au mois de février 2013, il a confié un mandat au bureau SOFIES dans le but de clarifier l'état des connaissances dans les domaines historiques, organisationnels et techniques du site de stockage de Vernier. Le groupe s'est réuni à deux reprises en présence des mandataires, et deux nouvelles rencontres sont d'ores et déjà prévues ce printemps. Les premiers résultats du mandat engagé sont attendus avant l'été 2013.

Dans ce cadre, le bureau SOFIES a mené plusieurs entretiens avec les acteurs concernés, notamment les acteurs pétroliers, ceux de l'administration cantonale et également ceux de l'administration fédérale. Ces échanges doivent permettre de récolter ou de mettre à jour différentes données relatives à la problématique. En outre, une comparaison des pratiques mises en place dans d'autres cantons viendra renforcer l'analyse. C'est sur la base de ces éléments concrets et vérifiés que le Conseil d'Etat et la ville de Vernier seront ensuite en mesure d'évaluer les différentes pistes envisagées et de définir les actions qui pourraient être entreprises.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER